

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 29 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis : le Gouvernement élargit la liste des structures pouvant donner droit à réparation

Le Premier ministre François BAYROU a reçu, ce mardi 29 avril 2025, Françoise DUMAS, Présidente de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis, les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et les membres de leurs familles (CNIH).

En présence de la ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, Patricia MIRALLÈS, et du précédent Président de la Commission, Jean-Marie BOCKEL, Françoise DUMAS a remis au Premier ministre son rapport d'activité 2023-2025.

À cette occasion, le Premier ministre a agréé la proposition de la CNIH d'intégrer 37 nouveaux sites à la liste des structures ouvrant droit à réparation, dans le cadre de la loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis. Jusqu'à 6 000 personnes supplémentaires pourraient être indemnisées à la suite de leur passage dans l'une de ces structures.

Attendue par les Harkis et leurs familles, la loi du 23 février 2022 prolongeait le discours tenu par le Président de la République le 20 septembre 2021, qui au nom de la République, avait demandé pardon aux Harkis et à leurs familles pour l'abandon qu'ils avaient subi à leur arrivée en France.

Le Premier ministre, en recevant Françoise DUMAS, a rappelé la nécessité de poursuivre le travail de réparation, saluant l'action de la commission et de sa vingtaine de membres, qui depuis sa création en 2022, a traité plus de 27 000 dossiers pour un montant de près de 176 millions d'euros.

François BAYROU a également insisté sur l'importance de la reconnaissance, remerciant la CNIH de son travail historique sur les conditions d'accueil des Harkis ainsi que de ses initiatives, notamment la création du prix littéraire François MEYER, récompensant une œuvre en lien avec les Harkis, ainsi que la mise en place d'un site Internet dédié harkis.gouv.fr

Contact : 01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr
